



Cabinet du Préfet

Service régional et départemental de la communication interministérielle

Dijon, le 7 décembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans la perspective d'une nouvelle journée de mobilisation des « gilets jaunes », samedi 8 décembre, et alors que, depuis samedi dernier, la montée en puissance des actes violents à l'encontre des forces de l'ordre et des symboles républicains se poursuit, le préfet de la Côte-d'Or souhaite rappeler que de tels actes ne seront pas tolérés et que tout sera mis en œuvre pour garantir la sécurité de tous.

Au regard des dégâts causés samedi dernier dans le centre-ville de Dijon sur les bâtiments publics, le mobilier urbain et les véhicules stationnés rue de la Préfecture, ainsi que des violences volontaires qui se sont poursuivies à l'occasion des manifestations des lycéens ces derniers jours, un arrêté préfectoral d'interdiction de manifester rue de la Préfecture, rue de Soisson, place de la Banque et rue de Suzon, ainsi que rue de la Liberté, a été pris pour le samedi 8 décembre à Dijon, de 8h00 à 22h00.

Compte tenu de la saisie, en marge des manifestations de lycéens, de cocktails Molotov et de bouteilles d'acide pouvant être utilisés comme armes par destination à l'encontre des forces de l'ordre, d'autres séries de mesures ont été décidées. Ainsi, un deuxième arrêté proscrit la détention, le transport et l'utilisation d'artifices pyrotechniques ainsi que l'achat de carburant ou de produit incendiaire accélérateur de combustion (acide, produits inflammables ou chimiques), les 7 et 8 décembre.

Interdire ou encadrer strictement la tenue d'une manifestation est toujours la dernière issue à défaut de meilleure solution. Le droit de manifester est un droit constitutionnellement protégé, et aucun effort ne doit être ménagé afin de lui permettre de s'exprimer sans risque de trouble à l'ordre public. Mais malgré les appels à déclarer la manifestation du 8 décembre, afin de garantir pour toutes et tous des conditions de sécurité maximales, aucun dialogue responsable n'a été engagé avec les services de la préfecture en ce sens, à l'exception de quelques initiatives privées. A l'heure qu'il est, le risque est à nouveau élevé de voir les casseurs prendre le dessus sur les manifestants pacifiques, et tâcher à nouveau de mettre à sac les bâtiments publics ou de semer des troubles dans le centre-ville de Dijon.

Si le Préfet comprend la déception légitime des manifestants pacifiques qui voient leur contestation « volée » par des casseurs violents présents au sein ou en marge de leur mouvement, il rappelle qu'en cas de débordements, la réponse de l'État n'en restera pas moins ferme et proportionnée. Le droit de manifester ne saurait justifier des débordements inadmissibles qui mettent en danger la vie humaine. Aussi, le Préfet souhaite-t-il appeler à la plus grande vigilance les manifestants pacifiques qui feraient tout de même le choix d'être présents samedi car les casseurs n'hésiteront à aucun moment à les utiliser pour compliquer les opérations de maintien de l'ordre.

Le Préfet veut redire son entière confiance dans le professionnalisme des forces de l'ordre et leur retenue, même confrontées à une violence extrême. Les manifestants doivent être informés qu'après les sommations d'usage, que celles-ci soient verbales ou via l'usage de fusées éclairantes, en cas de poursuite du délit d'attroupement et de tentative de franchissement d'un barrage de police, il pourra être fait usage de la force pour préserver l'ordre républicain. La force de notre République, c'est précisément ce cadre qu'elle offre pour l'exercice et l'expression de toutes les opinions et la tenue d'un débat serein dans le respect de l'autre. La République ne saurait tolérer les expressions de haine et de violence.

Le préfet en appelle donc à nouveau à la responsabilité des manifestants. **Manifester ce n'est pas casser ni mettre sa vie ou celle des autres, y compris des forces de l'ordre, en danger.**